

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 AOUT 2020
sur convocation du 20 août 2020**

PRESENTS : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Valérie NOUVEL, Christophe TESNIERE, Nicole ROUXELIN, Claude HARDY, Gérard BREHIER, Jocelyne LEROUX, Emmanuelle POUILLAIN, Valérie BAZIRE, Frankie DUFOUR, Angélique LORIN, Xavier RACINE, Cindy LEBRETON, Marie-Françoise KURDZIEL formant la totalité des membres du Conseil Municipal.

PROCURATION : néant

ABSENT EXCUSE : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claude HARDY

.....
Monsieur le Maire salue l'assemblée, il ouvre la séance et propose de passer à l'ordre du jour. Le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2020, n'appelant pas d'observation particulière, est signé par tous les membres présents.

2020-08-27 01 - Bilan de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2019-2020

Monsieur le Maire informe que la commission vie scolaire s'est réunie mardi 27 août pour étudier les bilans de l'année scolaire écoulée avant de fixer les tarifs pour la rentrée scolaire.

⇒ **a - Bilan intermédiaire cantine jusqu'au 13 mars 2020 avant période confinement liée au Covid 19**

87 jours de cantine - 9 619 repas servis soit une moyenne de 110 repas par jour (110.6)

Total recettes	34 782.48 €
Total dépenses	64 647.90 €
Montant à la charge de la commune pour l'année scolaire	29 865.42 €
Montant à la charge de la commune par repas	3.10 €
Prix de revient d'un repas	6.72 €

Ajouter les frais Administratifs 683.18 € - repas en nature 1945.30 €

⇒ **b - Bilan cantine année entière du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020 inclus**

115 jours de cantine 11325 repas servis soit une moyenne de 98 repas par jour (98.5)

Les 23 jours de confinement liés au Covid 19 soit 138 jours sont pris en compte pour les salaires et les charges de fonctionnement liées à l'électricité, et les assurances. Une simulation a été faite par rapport au nombre de repas et au coût alimentaire au cas où il y aurait eu 138 jours réels de cantine pour évaluer un prix de revient pour l'année.

BILAN ANNUEL	115 j de cantine	Simulation pour 138 j
Total recettes	40 699.16 €	55 172.21 €
Total dépenses	96 158.74 €	103 401.99 €
Montant à la charge de la commune pour l'année scolaire	-55 459.58 €	-48 229.78 €
Montant à la charge de la commune par repas <i>(avec prise en compte salaires pdt la période confinement 1^{ère} colonne)</i>	-4.90 €	-3.16 €
Prix de revient d'un repas	8.49 €	6.78 €
Ajouter les frais Administratifs 1 083.66 € et repas en nature 2494.10 €		

Après lecture du Bilan de la cantine à partir de la simulation faite sur la base du bilan intermédiaire, les résultats correspondent sensiblement aux années précédentes avec une charge importante pour la commune. Les élus signalent la dépense élevée liée à l'électricité. Des travaux de rénovations énergétiques sont en projet : Madame Nouvel précise que le Conseil va devoir émettre son avis au cours de la réunion pour faire appel à des cabinets d'étude afin de réaliser un audit énergétique et de ventilation, sujet prévu à l'ordre du jour.

Par rapport aux pertes alimentaires, Emmanuelle Poulain fait remarquer les pannes électriques répétées au cours des dernières années. Ce problème a été étudié avec Enedis et l'entreprise chargée de la maintenance de l'électricité, de nouvelles démarches seront effectuées.

Monsieur Hardy interroge par rapport aux charges de personnel. Monsieur le Maire répond que le nombre d'encadrant ne peut pas être réduit par rapport à l'effectif.

Par rapport aux recettes, Christophe Tesnière souligne que la classe DISFA, comprenant 8 élèves et 2 éducateurs, permettra d'augmenter l'effectif et Frankie Dufour propose de relancer la communication pour fournir des repas à emporter aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Monsieur le maire propose de prendre des produits chez les maraichers locaux et entreprises locales. Il indique que la cellule de refroidissement achetée cet été permettra au cuisinier de travailler davantage les desserts et de réduire les pertes alimentaires non distribuées au cours des repas. A sa demande, le cuisinier pourra faire des repas à thèmes, comme cela a déjà été réalisé dans le passé, à partir d'une enveloppe financière évaluée pour chaque mois.

⇒ **c - Bilan intermédiaire garderie jusqu'au 13 mars 2020 avant période confinement liée au Covid 19**

87 Jours de garderie - Fréquentation moyenne de 16 enfants le matin (15.68) et 39 enfants le soir (38.85)

Total recettes	6 941.64 €
Total dépenses	16 960.44 €
Différence à charge de la commune	- 10 018.80 €
Prix de revient par fréquentation	4.180 €
Prix moyen facturé par fréquentation	1.711 €
Coût moyen par fréquentation à charge de la commune	- 2.469 €

⇒ **d - Bilan Garderie année entière du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020 inclus**

115 jours de garderie - Fréquentation moyenne de 14 enfants le matin (13.61) et 34 le soir (33.61)
Les 23 jours de confinement liés au Covid 19 soit 138 jours sont pris en compte en compte pour les salaires et les charges de fonctionnement liées à l'électricité, le fioul et les assurances. Une simulation a été faite par rapport aux présences facturées et au coût alimentaire au cas où il y aurait eu 138 jours réels de garderie pour évaluer un montant qui resterait à charge de la commune pour l'année.

BILAN	115 j garderie	Simulation pour 138 jours base Bilan intermédiaire
Total recettes	7 929.36 €	11 010.88 €
Total dépenses	25 533.04 €	26 380.69 €
différence à charge de la commune	-17 603.68 €	-15 369.81 €
Prix de revient par fréquentation	5.522 €	
Prix moyen facturé par fréquentation	1.715 €	
Coût moyen par fréquentation à charge de la commune	3.807 €	
Pour information coût administratif à ajouter	1 083.66 €	

Après lecture du Bilan de la garderie à partir de la simulation faite sur la base du bilan intermédiaire, la charge restant à la commune reste sensiblement identique.

Monsieur le Maire précise que les membres de la commission ont limité le choix des goûters.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions concernant l'organisation de la rentrée au sein du Groupe scolaire René Hardy. Afin de protéger les élèves, les enseignants et le personnel, dans le contexte du Covid-19, les règles sanitaires devront être respectées. Afin d'éviter les croisements dans le cheminement lors des entrées et des sorties des enfants, deux accès sont prévus : côté Salle de Tombelaine pour les élèves des classes élémentaires et de la classe DISFA et côté cantine à partir du parking des enseignants pour les classes maternelles.

2020-08-27 02 - Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2020-2021
--

a/ Cantine

Après étude du bilan, les membres de la commission ont proposé d'augmenter de 1 % par rapport à l'année écoulée le tarif des repas pris régulièrement par les enfants par rapport à l'année précédente. Pour les repas pris ponctuellement un tarif différencié pour repas occasionnel a été proposé au prix de revient déterminé dans le bilan intermédiaire de l'année scolaire 2019/2020 soit 6.72 €. Concernant le prix de l'accueil dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé, il est proposé de maintenir les tarifs. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 comme suit :**

- | | |
|--|--------|
| • Repas enfants domiciliés dans la commune | 3.68 € |
| • Repas enfants domiciliés dans les communes extérieures | 4.77 € |
| • Repas occasionnel | 6.72 € |
| • Accueil dans le cadre d'un PAI enfant commune | 1.50 € |
| • Accueil dans le cadre d'un PAI enfant hors commune | 2.00 € |
| • Repas adultes | 7.58 € |

Une participation sera demandée aux municipalités dans les communes extérieures n'ayant pas d'école qui ont des enfants scolarisés au groupe scolaire René Hardy afin de diminuer le tarif du repas pour les familles.

b/ Garderie

Après étude du bilan, les membres de la commission ont décidé d'augmenter le tarif de la garderie de 0.5 % par rapport à l'année écoulée sauf pour le temps intermédiaire pour lequel celui-ci est maintenu. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide d'appliquer les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 comme suit :**

- | | |
|---|--------|
| • Matin | 1.25 € |
| • Soir | 1.69 € |
| • Journée | 2.33 € |
| • Temps intermédiaire (16 h 15 - 16 h 45) | 0.50 € |

2020-08-27 03 - Désignation d'un correspondant défense

Au sein de chaque Conseil Municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de Défense.

Suite aux dernières élections municipales, Monsieur le Maire propose de désigner un correspondant défense. Madame Valérie Nouvel se porte candidate pour assurer cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, désigne Madame Valérie NOUVEL en qualité de correspondante défense.

**2020-08-27 04 - Lotissement communal Le Chant de la Pierre 2 – 3^{ème} tranche :
Mission de Maîtrise d'œuvre pour travaux de viabilisation**

Monsieur le Maire indique que le dossier Loi sur l'Eau concernant le projet de création du nouveau lotissement à usage d'habitation est validé par les services de l'Etat.

Il informe que la demande de permis d'aménager, préparée par le cabinet Ségur, va être déposée début septembre 2020. Il laisse la parole à Rémi HARDY pour présenter un devis établi par le cabinet SEGUR pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de viabilisation du Lotissement.

Rémi HARDY, adjoint chargé du lotissement, présente le devis adressé par le cabinet SEGUR pour la préparation du dossier de consultation des entreprises représentant un montant de 8 050 € HT soit 9 660 € TTC. Les missions comprennent l'Avant-Projet (AVP), les études de projet (PRO), l'assistance pour la passation des contrats de travaux ACT, la direction de l'exécution des contrats de travaux DET, l'assistance des opérations de réception AOR. Il propose de retenir le devis pour préparer le dossier afin de permettre de lancer la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, retient le devis établi par le cabinet Ségur pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de viabilisation du Lotissement Le Chant de la Pierre 2 – 3^{ème} tranche.

Monsieur le maire est autorisé à signé le devis s'élevant à 8 050 € HT en vertu de la délégation qui lui a été donnée pour signer les contrats de moins de 15 000 € HT.

Affaires diverses

• 2020-08-27 05 - Proposition d'un audit énergétique de bâtiments communaux

a - Consultation de cabinets d'études

Monsieur le maire rappelle qu'une réflexion est engagée pour réaliser un audit énergétique et de ventilation à la cantine, à l'école et sur quatre logements communaux.

Valérie NOUVEL adjointe chargée de l'environnement, donne les précisions concernant les études attendues pour les bâtiments communaux suivants :

⇒ Pour la cantine, une étude complémentaire sera réalisée par rapport à l'étude thermique réalisée en 2011.

⇒ Pour l'école, la chaudière fuel devra être remplacée à moyen terme par un autre système de chauffage.

⇒ Pour les quatre logements communaux situés Rue Saint Michel, des travaux d'isolation devront être réalisés.

Des cabinets ont été contactés pour réaliser une étude thermique dynamique et hydrométrique en vue d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments. Un diagnostic sur la qualité de l'air intérieur sera également effectué pour le groupe scolaire (école et cantine).

Madame NOUVEL indique que la commune peut bénéficier d'une subvention de l'ADEME qui devrait représenter 60 % du montant hors taxes et de la DETR.

Après cette présentation, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'émettre leur avis sur la réalisation de ces études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, donne son accord pour réaliser une étude thermique dynamique et hydrométrique à la cantine, à l'école et sur quatre logements communaux.

A

b - Demande aide de l'ADEME

Au vu du projet présenté par Madame Valérie Nouvel, adjointe chargée de l'environnement, pour la réalisation d'un audit énergétique et de ventilation à la cantine, à l'école et sur quatre logements communaux, Monsieur le Maire propose de demander un accompagnement financier par l'ADEME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **accepte l'estimation s'élevant à la somme de 17 980.20 € HT pour le projet décrit ci-dessus.**
- **sollicite une aide financière de l'ADEME**
- **adopte le plan de financement retenu pour ces travaux (fonds libres, emprunts, subventions).**
- **autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.**

c- Demande subvention au titre de la DETR

Au vu du projet présenté par Madame Valérie Nouvel, adjointe chargée de l'environnement, pour la réalisation d'un audit énergétique et de ventilation à la cantine, à l'école et sur quatre logements communaux, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Manche au titre de la DETR dans le cadre de la programmation complémentaire de 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- **approuve l'avant-projet pour la réalisation d'un audit énergétique et de ventilation à la cantine, à l'école et sur quatre logements communaux.**
- **accepte l'estimation s'élevant à la somme de 17 980.20 HT pour le projet décrit ci-dessus.**
- **sollicite une aide financière auprès de Monsieur le Préfet de la Manche dans le cadre de la DETR - programmation complémentaire 2020.**
- **adopte le plan de financement retenu pour ces travaux (fonds libres, emprunts, subventions).**
- **atteste que missions seront réalisées et les cabinets payés directement par la commune.**
- **autorise Mr le Maire à signer les actes à intervenir et toutes les pièces relatives à cette opération après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services de la sous-préfecture.**

• 2020-08-27 06 - Etude du devis pour mise en place d'une alarme

Monsieur le maire signale qu'il est nécessaire de mettre en place des alarmes à l'école dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Il s'agit de dispositifs de 7 boîtiers qui seront installés dans chaque classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, retient le devis établi par la société Démarez pour la mise en place d'alarmes PPMS DIGI ALERTE visuelles qui s'élève à 2 183.00 HT soit 2 612.00 € TTC.

Monsieur le maire est autorisé à signer le devis en vertu de la délégation qui lui a été donnée pour signer les contrats de moins de 15 000 € HT.

• 2020-08-27 07 – Proposition d'adhésion au dispositif du service civique volontaire

Monsieur le Maire informe qu'il souhaiterait que la commune s'inscrive dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n° 2010-141 du 10 mars 2010. Il laisse la parole à Frankie DUFOUR, délégué aux affaires scolaires, pour présenter ce dispositif.

Frankie DUFOUR informe que le Service Civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois destiné aux jeunes de 16 à 25 ans pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence. Il soumet de retenir le domaine « éducation pour tous » et propose de s'orienter vers un contrat de 10 mois. La durée de travail serait au moins 24 heures hebdomadaire. Ce dispositif donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État et d'un soutien complémentaire pris en charge par la structure d'accueil ; Frankie Dufour propose de donner un accord de principe pour continuer la démarche. Après cette présentation, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'émettre leur avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, valide cette démarche et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'agrément lié à cette mission.

2020-08-27 08 - Informations diverses

• ***courrier adressé par Monsieur Lebascle***

Une copie de la lettre en date du 22 août 2020 adressée par Monsieur Lebascle à l'intention de Monsieur le Maire est distribuée pour information aux conseillers municipaux présents. Cette lettre mentionne les éléments concernant l'installation des camions sur la parcelle cadastrée A 390 dont Mr Dudouit est propriétaire ainsi que sur la parcelle cadastrée A393. Cette installation occasionne des nuisances signalées en mairie par plusieurs riverains. De plus, ce courrier relate des nuisances environnementales. Monsieur le Maire retrace les démarches effectuées par la mairie depuis la connaissance de ce dossier. Ces démarches ont amené l'entreprise Dudouit à déposer un permis d'aménager un parking sur la parcelle A 393 et un permis de démolir d'un bâtiment construit sans autorisation d'urbanisme sur la parcelle A390.

Suite à l'instruction de la demande du permis d'aménager par le PETR, un refus lui a été notifié. Refus qui a été adressé par courrier recommandé le 12 août 2020 à Monsieur Dudouit. Un courrier a également été adressé à la propriétaire du terrain pour demander à Monsieur Dudouit de faire cesser le stationnement illégal de camions sur cette parcelle.

A ce jour, la commune est en attente des conclusions des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

En outre, Monsieur Hardy apporte la précision qu'au moment de l'achat du terrain et de la maison, Monsieur Dudouit avait demandé l'autorisation de stationner son camion.

Monsieur le Maire indique qu'il continuera les démarches pour que les règles d'urbanisme soient respectées.

• ***Bilan opération argent de poche***

Monsieur le Maire informe que 7 jeunes âgés de 16 et 17 ans ont participé à l'opération argent de poche cette année. Dans la réalisation des tâches proposées, il souligne qu'ils se sont bien investis et ont tous fait du bon travail.

• ***PLUi :***

Monsieur le Maire annonce que le PLUi est applicable sur la commune depuis le 24 juillet 2020.

• ***Repas des cheveux blancs :*** Après échange avec les membres du Conseil Municipal, il a été décidé d'annuler le repas du 11 octobre 2020 en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, le prochain repas aura lieu en octobre 2021.

• ***Monsieur le maire donne connaissance des informations suivantes :***

⇒ lecture de la carte de remerciement adressée par Stéphanie Cordier pour la composition florale offerte par la commune suite au décès de son papa.

⇒ Compte rendu de l'assemblée générale de l'Association familiale et Culturelle qui a pris la décision de dissoudre l'association. Monsieur le Maire indique que Le FIL reprend la gestion des cours de Gym pour les enfants et les seniors qui seront assurés par l'animateur de l'USQ mis à disposition des associations. Une réflexion est engagée par quelques personnes pour créer une nouvelle association afin de permettre de continuer les cours de couture et les randonnées.

⇒ Départ en retraite Madame Chauvin : Si les conditions sanitaires liées au COVID 19 le permettent, un pot d'amitié est prévu le 11 septembre à 18 heures.

• ***Prochaine réunion du Conseil Municipal :***

Celle-ci est prévue le jeudi 8 ou 15 octobre suivant les affaires à traiter